

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 1 semaine après la visite d'inspection

Exploitant : *DALBISOL*

Site inspecté : *Le Pontet*

Date de l'inspection : *27/11/13*

Constat de l'inspecteur :

Au jour de l'inspection, la vérification annuelle du système de désenfumage n'a pas été réalisée.

INSPECTION

1. Ecart aux dispositions de : *article P 2.5 de l'AP du 15/01/2010 et article 2 de l'AP du 21/05/2013*
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
 Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

DG

Représentant de l'exploitant
 Fonction et Signature



DALE S.A.S
 100, rue de la Verdette
 CS 50015 LE PONTET
 84275 VEDENE CEDEX
 Siret 322 838 969 00039
 Tél. 04 90 32 63 10 - Fax 04 90 32 63 12

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

*la vérification annuelle du système de désenfumage a été réalisée le 3 décembre 2013.
 Nous vous transmettons le rapport de visite dès réception.*

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Écart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires : *L'écart sera soldé à réception du rapport de visite*

L'inspection le : *16/12/13*

Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n° 2

Réponse de l'exploitant attendue sous 1 semaine après la visite d'inspection

Exploitant : EvolutysSite inspecté : Le PontetDate de l'inspection : 27/11/2017

Constat de l'inspecteur :

INSPECTION

Les stockages dans la cour camion ne sont pas conformes aux éléments contenus dans le DDAE de juillet 2016 ; notamment dans l'étude de danger :

- des produits sont stockés sous le auvent et à proximité de la TAA, alors que le DDAE ne prévoit pas de stockage à ces endroits ;

- le stockage en 2 îlots de 450 m³ n'est pas conforme à la configuration prévue dans le DDAE (5m x 5m x 18m)

1. Ecart aux dispositions de : art. 3.1.1. de l'AP du 15/01/2018
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

EVOLUTYS S.A.S
10, rue de la Verdette
CS 50015 LE PONTET
84275 VEDENE CEDEX
Siret 322 853 969 00039

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

• Après vérification, le DDAE prévoit un stockage sous le auvent (tableau en page 165). EVOLUTYS n'a pas fait d'étude spécifique de flux thermiques ou d'auvent car il est grillagé et que le stockage dans la cour est étroit considéré comme plus sensible.

• la zone à côté de la TAA a été dégagée.

• le stockage en 2 îlots de 450 m³ avec la configuration prévue dans le DDAE d'une hauteur de 5m ne correspond pas à notre mode actuel de stockage. En effet, les colis sont empilés sur une hauteur maximale de 3m qui correspond à la dimension des camions.

(voir au dos)

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Proposition de mise en demeure

Proposition d'arrêté complémentaire

Commentaires :

Oui Non Oui Non Oui Non

Proposition d'AP MEO avec échéance au 15/03/2020

L'inspection le : 16/12/17 Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 1 semaine après la visite d'inspection

Exploitant : Dectisol

Site inspecté : Le Pontet

Date de l'inspection : 27/11/19

Constat de l'inspecteur :

INSPECTION

L'exploitant n'a pas réalisé les travaux de renforcement de la façade sud du bâtiment "stockage sud", permettant d'atteindre une stabilité au feu 2h (norme REI 120). La porte coupe-feu 2h associée n'a également pas été installée.

1. Ecart aux dispositions de : article 211 d. de l'AP du 15/01/2019
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

DECTISOL S.A.S
870, rue de la Verdette
CS 80015 LE PONTET
84275 VEDENE CEDEX
Siret 322 853 860 00029



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Mais avons fait établir des devis pour la réalisation des travaux :

- 1 porte coupe-feu 2h 2100 x 6170 de hauteur = 12000 € HT
- renforcement de la structure = 10 000 € HT

Compte tenu de la situation financière actuelle de DECTISOL et des perspectives plus favorables au 1^{er} trimestre 2020, le délai qui nous paraît raisonnable pour la réalisation des travaux est : JUIN 2020.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

Proposition d'AP MEP avec échéance au 30/06/2020

L'inspection le : 16/12/19

 Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 1 semaine après la visite d'inspection

Exploitant : Deltisol

Site inspecté : Le Pontet

Date de l'inspection : 27/11/2019

Constat de l'inspecteur :

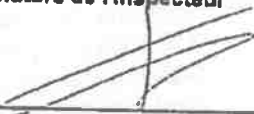
L'exploitant n'a pas installé de porte coupe-feu 2h dans le local de stockage à blocs.

INSPECTION

1. Ecart aux dispositions de : article 3 1.1. de l'AP du 15/01/2018
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



DELTSOL S.A.S
340 rue de la Verdette
CS 50015 LE PONTET
84275 VEDENE CEDEX
Siret 322 830 969 00039
Tél. 04 90 32 68 10 - Fax 04 90 32 00 13

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPL. J. TANT

Nous avons fait établir un devis pour la mise en place d'une porte coupe-feu 2h hors standard 2100 x h = 6170 d'un montant de 12 000 € HT.

Compte tenu de la situation financière actuelle de DELTSOL et des perspectives plus favorables au 1^{er} trimestre 2020, le délai qui nous paraît raisonnable pour la réalisation est : JUIN 2020

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

Proposition d'AP MER avec échéance au 30/06/2020

L'inspection le : 16/12/19

 Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n° 5

Réponse de l'exploitant attendue sous 1 semaine après la visite d'inspection

Exploitant : *Deltisol*

Site inspecté : *Le Pontet*

Date de l'inspection : *27/11/2019*

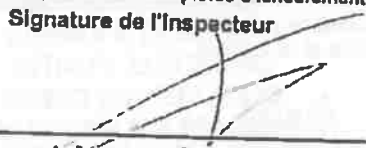
INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

L'exploitant n'a pas révisé les travaux de renforcement du mur en limite de propriété côté cour Est, afin de permettre une stabilité au pied 2^e (voir RE1120).

1. Ecart aux dispositions de : *article 11.1.1. de l'AP du 15/01/2013*
 (Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

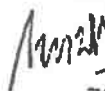
En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
 Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

DG

Représentant de l'exploitant : **DELTISOL S.A.S**
 Fonction et Signifié, rue de la Verdette
 CS 50016 LE PONTET
 84275 VEIGNE Cedex
 - Site 322 81 100 0000
 Tél. 04 90 32 00 13 - Fax 04 90 32 00 14



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

Nous avons fait établir une enveloppe budgétaire pour la construction de ce mur de 35m+10m x 4,8m de haut. qui s'élève à 70 000 € HT. Nous avons relancé les consultations pour avoir un devis définitif.

Compte tenu de la situation financière actuelle de DELTISOL et des perspectives plus favorables au 1^{er} trimestre 2020, le délai qui nous paraît raisonnable pour la réalisation est = JUIN 2020.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Proposition d'AP REO avec échéance au 30/01/2020

L'inspection le : *16/12/19*

Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

6

Réponse de l'exploitant attendue sous 1 semaine après la visite d'inspection

Exploitant : Deltisol

Site inspecté : Le Pontet

Date de l'inspection : 27/01/2019

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

L'exploitant n'a pas réalisé les travaux de confortement de la façade sud du bâtiment "stockage de produits finis", permettant d'atteindre un degré coupe-vent 2ⁿ, la façade n'a pas été réhabilitée de 1m au-dessus des toits

1. Ecart aux dispositions de : article 3.1.1 de l'AP du 15/01/2019
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant : M. La Verdette

Fonction et Signature

CS 50015 LE PONTET

84275 VEDENE CEDEX

Bijet 322 860 569 00039

Tél. 04 90 32 66 19 - Fax 04 90 32 30 13

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous avons fait établir une enveloppe budgétaire pour la réalisation de ces travaux qui s'élève à 30 000 € HT. Nous avons relancé les consultations pour avoir un devis définitif.

Compte tenu de la situation financière actuelle de DELTISOL et des perspectives plus favorables au 1^{er} trimestre 2020, le délai qui nous paraît raisonnable pour la réalisation est JUIN 2020.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

Proposition d'AP NED avec échéance au 30/06/2020

L'inspection le : 16/12/19

 Fiche soldée le :

DREAL